

L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS EN DANGER (OIAD)

Chine : l'avocat Xie Yanyi agressé, emprisonné lors de son audience de radiation

Paris, le 22 mai 2018,

L'Observatoire international des avocats en danger (ci-après, « OIAD ») est préoccupé concernant la situation de l'avocat chinois XIE Yanyi qui a été agressé et emprisonné lors de son audience de radiation.

L'avocat des droits de l'homme, Xie Yanyi, a été l'un des avocats arrêtés lors de la "répression de 709" en 2015, au cours de laquelle le gouvernement chinois a arrêté environ 300 avocats et militants. Il est maintenant accusé de "violations déontologiques" qui pourraient lui faire perdre le droit d'exercer le droit.

En avril 2018, Xie Yanyi a remarqué que sa licence d'exercer était inscrite comme «nulle» sur le site Internet du Bureau de la Justice de Pékin ce qui l'empêchait donc de pratiquer légalement.

Au début du mois de mai, Xie Yanyi a été informé qu'une audience formelle se tiendrait le 16 mai devant le Barreau de Pékin, afin de déterminer si les infractions qu'il aurait commises sont suffisantes pour justifier la révocation de sa licence d'exercice. Il a demandé que cette audience soit reportée, mais sa demande a été rejetée.

Le 16 mai, avant d'entrer dans le bâtiment, Xie Yanyi a été agressé physiquement par la police. Chui Chun-ming, un caméraman de Hong Kong travaillant pour Now TV, a été témoin de l'agression et a vu la police saisir l'avocat et le plaquer au sol. Xie Yanyi et sa femme ont ensuite été détenus pendant plusieurs heures.

L'OIAD appelle les autorités chinoises à respecter les *Principes de base relatifs au rôle du barreau*, adoptés par les Nations-Unis à la Havane en 1990 qui prévoient notamment que :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme à l'étranger; et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie. » Principe 16.

L'OIAD appelle les autorités chinoises à garantir que Xie Yanyi est en mesure d'exercer ses fonctions professionnelles de manière libre et indépendante, mettant fin à toute forme d'intimidation ou de harcèlement contre sa famille;

L'OIAD exhorte les autorités chinoises à abandonner toutes les poursuites contre Xie Yanyi.

Qui sommes-nous ?

L'Observatoire international des avocats en danger a été fondé par le Conseil national des barreaux (France), le Barreau de Paris (France), le Consejo General de la Abogacía Española (Espagne), et le Consiglio Nazionale Forense (Italie). Son objectif est de mener une veille permanente de la situation des avocats menacés dans le monde en raison de l'exercice légitime de leur profession et de porter assistance aux avocats dont la vie, la liberté ou l'exercice professionnel sont menacés.

Sont membres actifs de l'OIAD les barreaux suivants :

Cameroun

Barreau du Cameroun

Espagne

Barreau de Barcelone

Colegio de Abogados del Senorio de Bizkaia (Bilbao)

Colegio Legi de l'Advocacia de Lleida

Barreau de Madrid

Colegio de Talavera de la Reina (Toledo)

France

Barreau de Caen

Barreau des Hauts-de-Seine

Barreau de Metz

Barreau de Montpellier

Barreau de La Rochelle - Rochefort

Barreau de Lyon

Barreau de Rouen

Barreau de Strasbourg

Barreau de Tour

Barreau de Thonon les Bains

Barreau de Rennes

Italie

Barreau de Bari

Barreau de Brescia

Barreau de Messina

Barreau d'Oristano (Sardaigne).

Barreau de Rome

Barreau de Milan

Barreau de Turin

Suisse

Barreau de Genève

Turquie

Barreau de Dyarbakir